Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_085-DE

Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 Délibération n°C_2026_085

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 18 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (44) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, FLAGEUL Marie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, MICHEL Rémi, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :
FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUILLEMOT Sylvie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (1) :
MARTIN Dominique

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - Rapport social unique 2025 et index 2025 de l'égalité professionnelle

Conformément aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, la rédaction d'un rapport social unique (RSU) est une obligation légale. Ce rapport, élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31
décembre de l'année écoulée.

Les chiffres du rapport social unique 2025 sont similaires à ceux de l'année 2024.

Ainsi, le nombre d'équivalent temps pleins rémunérés sur l'année (ETPR soit la moyenne sur l'année) qui était de 224,43 agents en 2023 (avant l'incorporation du centre des landes), 236,20 agents en 2024 descend à 234,76 agents en 2025 grâce à une baisse de l'absentéisme médical et donc des besoins de remplacements.

Concernant l'index sur l'égalité professionnel, les résultats restent très positifs avec une note de 93/100 (94/100 en 2024 et 92/100 en 2023).

Concernant l'évolution des 10 plus hautes rémunérations elle reste stable :

Année	Sommes des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
2025	567 776,11€	4	6	120 mois
2024	563 847,70€	6	4	120 mois
2023	540 440,79€	5	5	119,5 mois
2022	473 551,41€	6	4	120 mois

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- PRENDRE ACTE du rapport social unique sur l'année 2025
- PRENDRE ACTE de l'index de l'égalité professionnelle pour 2025

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_085-DE

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

